

Interpellation Jérôme Christen intitulée « Participation de l'élève et critique constructive : pour tout, sauf l'évaluation des enseignants ? »

La participation de l'élève et la critique constructive serait-elle encouragée à l'école par les enseignants sauf si elle vise l'école elle-même ? On pourrait le croire après ce qui s'est récemment passé au gymnase de Morges où trois élèves ont été sévèrement sanctionnés pour avoir offert à leurs camarades, via un questionnaire en ligne ¹, la possibilité d'évaluer leurs professeurs.

Cette démarche a été réfléchie et le questionnaire rédigé de telle sorte que l'action soit constructive. D'ailleurs, les appréciations des élèves qui ~~sont~~ très largement participé sont majoritairement positives. Après qu'un projet pilote a été réalisé dans une classe, les élèves ont demandé l'avis de professeurs et ont fait une démarche auprès de la doyenne de l'établissement. Toutefois, il apparaît qu'ils sont allés un peu vite en besogne, puisqu'ils ont mis le questionnaire en ligne avant de lui soumettre la présentation détaillée du projet comme elle le leur avait demandé. C'est certes maladroit, et les élèves l'ont reconnu, mais sur le fond, la démarche n'est-elle pas intéressante ?

Dans tous les cas, elle n'est visiblement pas du goût de la Conseillère d'Etat en charge du Département Jeunesse, Formation et culture qui déclare à 24 Heures que *«les élèves n'ont pas la compétence d'évaluer leurs professeurs»*. Une compétence qui revient aux directeurs. Qui, eux, n'ont évidemment pas le temps de faire passer chaque année des entretiens d'appréciation aux dizaines d'enseignants placés sous leur aile, rapporte 24 Heures qui cite également les propos de Michael Fiaux, porte-parole du Département de la Formation : *«d'entente entre le Conseil d'Etat et les syndicats, l'évaluation des enseignants a été écartée pour des questions d'organisation.»*

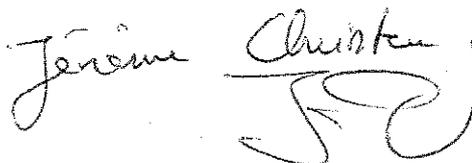
Cet événement met en lumière l'acharnement du Département vaudois en charge de la formation à vouloir faire échapper les enseignants à un véritable exercice d'évaluation. Or dans la plupart des collectivités publiques, les collaborateurs sont soumis à des questionnaires suivis d'entretiens d'évaluations. Une démarche qui leur permet aussi de s'exprimer sur leurs conditions de travail et leur relation avec leur supérieur hiérarchique. Cela se fait en bonne intelligence, selon une grille pensée et réfléchie si bien que cela peut aussi aboutir à des formations complémentaires payées par l'employeur. Chacun y trouve un intérêt. Pourquoi les enseignants n'y seraient-ils pas soumis ? Pourquoi les bénéficiaires des prestations, soit les élèves, ne pourraient-ils pas contribuer à une telle démarche bien conçue ?

Cela pourrait permettre à l'enseignant d'évoluer et influencer de manière positive la relation enseignant-élève. Même si tel n'est pas le l'objectif principal, dans certains cas, cela pourrait également permettre de détecter plus tôt des erreurs de vocation ou des disfonctionnements. On sait à quel point la qualité de l'enseignement peut avoir une influence sur l'acquisition des connaissances. On sait que certains élèves ont eu leur scolarité perturbée par des enseignants inadéquats et que certaines directions ont parfois même redouté de se voir attribuer tel ou tel enseignant en raison de son incompétence notoire.

Dans ce contexte, je pose les questions suivantes :

1. Comment le Conseil d'Etat s'assure-t-il actuellement de la qualité de l'enseignement prodigué à tous les échelons de la scolarité obligatoire et post-obligatoire et cela pour toute la durée des carrières?
2. Le Conseil d'Etat est-il disposé à relancer la réflexion sur la question de l'évaluation du corps enseignant? Si non, pour quelles raisons ?
3. Le Conseil d'Etat ne pense-t-il pas que dans un cadre bien défini, la participation des élèves, selon le degré de scolarité, pourrait être d'un apport précieux et peut-il envisager de lancer une réflexion à ce sujet ? Si non, pourquoi ?
4. Quelle est la base légale qui permet d'interdire à un élève la mise en ligne d'un site internet d'évaluation ?
5. Le Conseil d'Etat estime-t-il juste et opportune la sanction prise à l'égard de ces élèves. Est-il pédagogiquement défendable de priver des élèves d'enseignement dès lors qu'ils ne perturbent pas le bon déroulement des cours ?

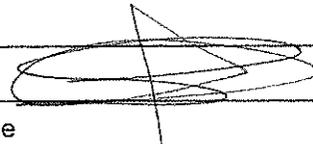
Vevey, le 12 juin 2016

Jerôme Christen


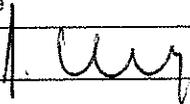
¹ <http://www.evaluetonprof.org/reacutesultats.html>

Développement souhaité.

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mai 2016

Ansermet Jacques	Christin Dominique-Ella	Eggenberger Julien
Attinger Doepper Claire	Clément François	Ehrwein Nihan Céline
Aubert Mireille	Clivaz Philippe	Epars Olivier
Baehler Bech Anne	Collet Michel	Favrod Pierre-Alain
Ballif Laurent	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Bendahan Samuel	Courdesse Régis	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Cretegy G�rald 	Freymond Cantone Fabienne
Bezençon Jean-Luc	Cretegy Laurence	Gander Hugues
Blanc Mathieu	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Bolay Guy-Philippe	Crottaz Brigitte	Germain Philippe
Bonny Dominique-Richard	Cu�rel Julien	Glauser Nicolas
Bory Marc-Andr�	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bovay Alain	Deblu� Fran�ois	Grandjean Pierre
Buffat Marc-Olivier	D�costerd Anne	Grob�ty Philippe
Butera Sonya	Deillon Fabien	Guignard Pierre
Cachin Jean-Fran�ois	D�m�triad�s Alexandre	Haldy Jacques
Calpini Christa	Desmeules Michel	Hurni V�ronique
Capt Gloria	Despot Fabienne	Induni Val�rie
Chapalay Albert	Devaud Gr�gory	Jaccoud Jessica
Chappuis Laurent	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cherubini Alberto	Donz� Manuel	Jaquier R�my
Cherbuin Am�lie	Ducommun Philippe	Jobin Philippe
Chevalley Christine	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Chollet Jean-Luc	Durussel Jos�	Kappeler Hans Rudolf
Christen J�r�me 	Duvoisin Ginette	Keller Vincent

Liste des députés signataires – état au 1^{er} mai 2016

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Rydlo Alexandre
Krieg Philippe	Oran Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Lio Lena	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Perrin Jacques	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Pidoux Jean-Yves	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Pillonel Cédric	Sordet Jean-Marc
Manzini Pascale	Podio Sylvie	Stürner Felix
Marion Axel	Probst Delphine	Surer Jean-Marie
Martin Josée	Randin Philippe	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Rapaz Pierre-Yves	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Rau Michel	Tosato Oscar
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Melly Serge 	Rezso Stéphane	Uffer Filip
Meyer Roxanne	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Riesen Werner	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Volet Pierre
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuarnoz Annick
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Vuillemin Philippe
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric